

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 2014

**Régie de l'énergie**

Région de Montréal

Tour de la Bourse

800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : Plainte - Information lacunaire concernant l'installation  
des compteurs de nouvelle génération dossiers : #R-3863-2013 et #R-3854-2013.**

Madame, Monsieur,

Suite à la réception d'un avis d'installation sans frais de compteurs de nouvelle génération, daté du 19 décembre 2013, et compte tenu de l'impossibilité du service à la clientèle d'Hydro Québec de répondre précisément à mes questions, je souhaite déposer une plainte concernant l'insuffisance de l'information fournie par Hydro Québec à l'égard du changement technologique proposé.

Plusieurs sources contradictoires circulent actuellement au sujet de l'intensité, de la fréquence et de l'impact sur la santé des radiofréquences émises par les nouveaux modèles de compteur intelligents. Or, avant de remplacer nos compteurs électromécaniques et d'adhérer au service proposé, je désire recevoir plus d'information à ce sujet (nombre de lectures quotidiennes, fréquences des envois, puissance des radiofréquences émises lors des lectures quotidiennes individuelles et lors du processus de communication sériel entre les compteurs).

Plusieurs membres de la coopérative dans laquelle j'habite vivent à une très grande proximité des compteurs. La configuration architecturale particulière de notre coopérative, au niveau de l'emplacement de la salle électrique notamment, ne nous permet pas *a priori* de respecter les recommandations du fabricant en termes de distance entre les 34 appareils regroupés et les espaces locatifs adjacents. **Il est pour moi inacceptable de faire subir l'intensité groupée des émissions de radio fréquences aux personnes ayant leur chambre à coucher à moins de 3 mètres de ces 34 compteurs alors que nous n'avons pas d'information sur les effets de la santé dans ce type de cas.** De plus, Hydro-Québec n'offre pas d'exemption ou d'option de retrait ou ne semble pas avoir prévu ou étudié ce type de situation où les compteurs sont concentrés dans un même lieu (notre salle électrique avec les 34 compteurs se trouve dans un sous-sol avec des murs de pierre d'une largeur de 2 pieds avec notre transformateur déjà très bruyant). Dans ce type de situation, les compteurs devront émettre leurs fréquences dans une plus grande puissance que la normale.

Je vous demande par conséquent de situer contextuellement ces informations en tenant compte de la proximité des sources émettrices et de leur concentration en un même emplacement. Notez que l'insuffisance de l'information diffusée concernant l'installation des compteurs de nouvelle génération ne me permet pas de me prononcer sur l'utilisation de cette nouvelle technologie.

Dans l'attente d'un suivi concernant cette plainte, je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures,

**Stéphanie Morissette**

2220, rue Parthenais, Apt # 307

Montréal (Québec) H2K 3T4